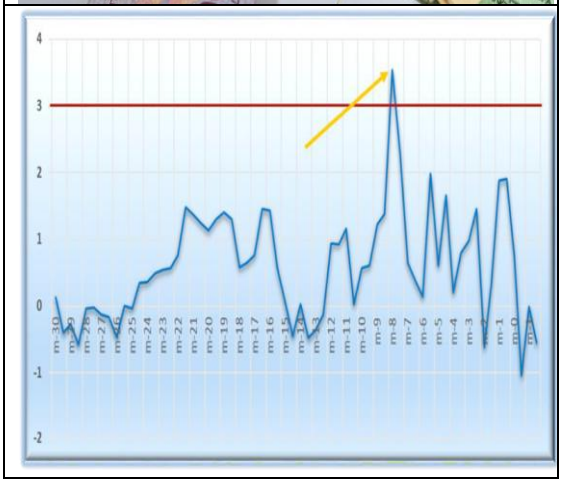








INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC)

Note d'analyse régionale de l'IHPC du mois de septembre 2025

Date de parution : Novembre 2025

Commission de l'UEMOA 380, Avenue du Pr Joseph KI ZERBO – 01 BP 543 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 31 88 73 74-75-76, Site WEB : www.uemoa.int Email : commission@uemoa.int

SOMMAIRE

I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS 2

II. RESUME 3

III. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX DANS L'ESPACE COMMUNAUTAIRE 3

IV. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU SEIN DES ETATS MEMBRES 4

V. ANNEXES 10

Tableau 1 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA 10
Tableau 2 : Évolution du niveau des prix selon les différentes divisions de consommation dans l'Union 10
Tableau 3 : Évolution du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire au sein de l'Union 11
Tableau 4 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits par division de consommation des pays de l'Union (au mois juillet 2025) (en %) 11
Tableau 5 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire des pays de l'Union (au mois de juillet 2025) (en %) 12

Graphique 1 : Variation en glissement annuel de l'indice global des pays de l'Union (juin et juillet 2025) (en %) 12
Graphique 2 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel de l'IHPC communautaire de 2023, 2024 et 2025 (en %) 13
Graphique 3 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel de l'indice global et de l'indice des divisions au sein de l'Union (en %) 14

I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de l'UEMOA passe à une nouvelle base à compter de janvier 2025. La nouvelle série d'indice est celle des IHPC base 100 en 2023.

A partir de janvier 2025, la zone UEMOA est passée de l'IHPC base 100 en 2014 à l'IHPC base 100 en 2023. Ce dernier indice a été institué par le règlement N°05/2024/CM/UEMOA, du 20 décembre 2024, portant adoption du guide méthodologique définissant les modalités d'élaboration et de calcul de l'indice harmonisé des prix à la consommation au sein des États membres de l'UEMOA (IHPC base 100 en 2023). Ainsi, le calcul de l'inflation dans l'Union se fait suivant cette nouvelle méthodologie à partir de janvier 2025. C'est un indice de Young avec des indices élémentaires qui sont des indices de Jevons chainés. Dans chacun des huit Etats membres de l'Union, des zones économiques ont été définies de sorte à couvrir l'ensemble du territoire national. Le nombre de zone économique (ZE) est de 67 dans l'ensemble de l'Union.

Les pondérations ont été calculées à partir des dépenses de consommation relevées lors des Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des ménages (EHCVM 2021/2022). Ces enquêtes, à couverture nationale, ont été réalisées simultanément dans tous les Etats de l'Union avec une méthodologie commune. Les produits des paniers IHPC sont classés selon les nouvelles nomenclatures NCOA-IHPC (Nomenclature de Consommation Ouest Africaine pour l'IHPC) dérivée de la COICOP 2018 (Classification Of Individual Consumption by Purpose) et les nouvelles nomenclatures secondaires qui permettent d'éditer des indicateurs complémentaires de l'inflation.

*Les paniers des Etats membres contiennent en moyenne plus de **817** produits et les prix sont collectés sur des points de vente dont le nombre varie entre **2160** et **12754** suivant les États. Dans l'Union, en moyenne, plus de 35 000 relevées sont effectués chaque mois pour la production de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation.*

Tableau : Statistiques des bases de données de production de l'IHPC base 100 en 2023 dans l'UEMOA

UEMOA	*Nombre de produits retenues dans les paniers IHPC*	*Nombre de Points de Ventes*	*Nombre de relevés*
Moyenne	*817*	*5 008*	*35 097*
Minimum	*745*	*2 160*	*21 310*
Maximum	*969*	*12 754*	*83 389*

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

NB :

1- *La Division : « Assurances et services financiers » est un nouveau regroupement qui découle de la COICOP à 13 divisions de consommation.*
2- *La nomenclature secondaire a une nouvelle rubrique qui permet de calculer les indices des produits d'origine UEMOA et ceux d'origine hors UEMOA.*
3- *Les indices d'avant janvier 2025 sont des indices base 100 en 2014 raccordés à ceux de l'IHPC base 100 en 2023.*

II. RESUME

En septembre 2025, l'espace UEMOA enregistre une baisse de 1,3% de son niveau général des prix comparativement à son niveau du même mois de l'année précédente. Cependant, les taux d'inflation en glissement annuel des différents Etats membres, connaissent une grande variabilité. Ainsi, seuls trois (03) pays que sont : le Sénégal (2,6%), le Bénin (2,3%) et le Mali (0,2%) affichent un taux au-dessus de zéro (0,0%). Quant aux autres, ils enregistrent des taux d'inflation négatifs : la Côte d'Ivoire (-0,2%), le Togo (-0,6%), la Guinée-Bissau (-1,8%), le Burkina Faso (-3,9%) et le Niger (-10,1%)[1].

La baisse des prix de l'Union en septembre 2025 s'explique principalement par la diminution des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » , « restaurants et services d'hébergement », « ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage », et « santé ».

III. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX DANS L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Sur un an, le niveau général des prix de la zone UEMOA poursuit sa baisse entamée depuis quatre (04) mois en septembre 2025 de 1,3%.

Cette tendance des prix, découle principalement de leur régression observée pour les produits des divisions « restaurants et services d'hébergement » (-1,5%), « ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (-1,6%), « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,8%) et « santé » (-2,5%). Ces baisses ont été contre balancées essentiellement par la hausse sur la même période, des prix des « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,4%), des biens et services d'« information et communication » (1,0%) et des prix « Vêtements et chaussures » (0,4%). (Cf. Tableau 2).

Au niveau des Etats membres de l'Union, l'évolution du niveau général des prix sur un an, par ordre décroissant se présente comme suit : Sénégal (2,6%), Bénin (2,3%), Mali (0,2%), Côte d'Ivoire (-0,2%), Togo (-0,6%), Guinée-Bissau (-1,8%), Burkina Faso (-3,9%) et Niger (-10,1%). (Graphique 1).

Au regard de la volatilité des prix et des quantités, dans l'espace UEMOA, l'inflation en septembre 2025 par rapport à septembre 2024 résulte principalement de la chute du niveau des prix des produits frais (-4,8%), alors que les produits de l'énergie se sont renchéris de 0,5%. Aussi, en septembre 2025, l'inflation sous-jacente s'est établie à 0,3%. **Au regard du secteur de production des biens et services**, la régression des prix en septembre 2025 provient principalement des baisses de prix des produits du secteur primaire (-2,9%). **Selon la durabilité des biens**, la baisse est expliquée par le recul des prix des biens durables (-1,5%), des biens non durables (-1,4%) ainsi que des biens semi durables (-0,7%). **Au regard de la provenance des biens et services,** la diminution du niveau général des prix de l'Union sur un an est ressortie à tous les niveaux : (-0,8%) pour les produits d'origine hors UEMOA et de (-0,5%) pour les produits de l'union. (Cf. Tableau 3).

Sur un mois, les prix ont baissé de 0,3%. En septembre 2025, le niveau général des prix s'est établi à 103,8. Cette évolution s'explique par la baisse du niveau global des prix dans les Etats

[1] Taux d'inflation négatif à deux (02) chiffres pour le Niger (-10,1%) en septembre 2025, soit le taux le plus bas jamais enregistré dans les pays de la zone UEMOA depuis 1998.

suivants : Niger (-1,8%), Togo (-1,7%), Burkina Faso (-0,6%), Côte d'Ivoire (-0,5%), Bénin (-0,1%) et Guinée-Bissau (-0,1%). Dans les autres pays de l'Union, le niveau global des prix est demeuré stable au Mali (0,0%) et plutôt en hausse au Sénégal (1,3%). (Cf. Tableau 1). L'analyse de la variation mensuelle du niveau général des prix de l'Union suivant les divisions de consommation montre que sa baisse fait principalement suite à la réduction des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,0%).

IV. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU SEIN DES ETATS MEMBRES

BENIN : le niveau général des prix a progressé de 2,3% entre septembre 2024 et septembre 2025.

Cette variation du niveau général des prix a été favorisée notamment par l'accroissement du niveau des prix des divisions dans les proportions suivantes : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (7,9%) ; « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (3,9%), « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (2,7%), « santé » (2,6%) et « vêtements et chaussures » (2,4%). Cette hausse sur un an a été modérée par le repli des prix des biens et services des divisions « restaurants et services d'hébergement » (-7,4%) et « information et communication » (-1,9%). (Tableau 4).

En considérant, les regroupements secondaires des produits pour l'analyse de l'évolution des prix, on note que, la hausse sur un an du niveau général des prix est le résultat de l'augmentation des prix des produits frais (12,1%) et des produits de l'énergie (6,8%). Quant aux produits les moins volatils du panier IHPC, leur niveau de prix a connu un recul en septembre 2025. Selon la provenance des produits, l'accroissement du niveau global des prix a été favorisé aussi bien par l'augmentation des prix des produits importés (3,3%) que par la hausse des prix des produits locaux (2,6%). En ce qui concerne, le secteur de production des produits, la hausse annuelle du niveau général des prix découle principalement du renchérissement des produits du secteur primaire (7,9%) et du secteur secondaire (6,5%) tandis que, les prix des produits du secteur tertiaire (-3,5%) sont en diminution. Quant à la durabilité, il est noté que la progression annuelle du niveau général des prix a été influencée essentiellement par la hausse des prix des biens non durables (8,7%) et des biens durables (3,5%). (Cf. Tableau 5).

En évolution mensuelle, en septembre, la baisse du niveau général des prix s'est poursuivie. L'indice harmonisé des prix à la consommation est ressorti à 102,2 enregistrant ainsi une baisse de 0,1%. Ce recul du niveau des prix est essentiellement imputable à la diminution des prix des biens des divisions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,8%) et « restaurants et services d'hébergement » (-0,2%), modéré notamment par l'évolution de « transport » (0,7%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est demeuré au même niveau que le mois précédent soit 1,0% en septembre 2025.

BURKINA FASO : sur un an, en septembre 2025, le niveau général des prix a enregistré une forte baisse de 3,9%.

Ce repli est dû aux baisses des niveau de prix des divisions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-4,7 %), « information et communication » (-6,2 %), « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-2,3 %) et dans une moindre mesure à celui des niveaux de prix de la division « services d'enseignement » (-0,5 %). Cependant, cette tendance baissière est atténuée par une variation à la hausse des prix principalement pour les produits des divisions suivantes : « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (15,8 %), « restaurants et services d'hébergement » (3,1%), « soins personnels, protection sociale et biens divers » (1,3 %). (Cf. Tableau 4).

Vu selon des angles d'analyse secondaires, le baisse des niveaux de prix ressort à quasiment tous les niveaux. La tendance de la variation globale des prix sur un an suivant la volatilité des quantités et des prix des biens et services montre qu'elle fait suite à la baisse des prix des produits frais de 5,0% et des produits de l'énergie de 3,2%. Aussi, les prix des biens et services des hors produits frais et énergie ont diminué de 1,3%. Au regard de l'origine des produits, le repli sur un an de l'IHPC émane principalement de la baisse des prix de 4,8% pour les produits locaux et de1,1% pour les produits importés. Lorsqu'on considère la durabilité des biens, ce sont les prix des biens non durables (-4,3%) et durables (-0,6%) qui ont vu leur prix tombé entre septembre 2024 et septembre 2025. (Cf. Tableau 5).

En variation mensuelle, avec un niveau de 103,1 en septembre 2025, l'indice global enregistre une légère diminution de 0,6% par rapport à août 2025. Cette baisse des prix à la consommation est consécutive à la diminution des niveaux de prix des divisions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,9%) et « restaurants et services d'hébergement » (-0,1%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 1,4% en septembre 2025 ce qui représente une baisse de 0,9 point de pourcentage comparativement à son niveau du mois précédent.

CÔTE D'IVOIRE : entre septembre 2024 et septembre 2025, le niveau général des prix à la consommation a baissé de 0,2%.

Tout comme le mois précédent, en août 2025, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) enregistre une baisse en glissement annuel. La baisse est de 0,2%. Ce fléchissement est principalement imputable à un repli des prix des produits des divisions suivantes : « ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (-3,6%), « santé » (-2,8%), « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (-2,6%), « transport » (-2,4%), « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-1,2%), « soins personnels, protection sociales et biens divers » (-1,4%), « Loisirs et culture » (-1,0%) et « restaurant et services d'hébergement » (-0,9%). Toutefois ces baisses ont été contre balancé par une augmentation du niveau des prix de la division « Information et communication » (4,3%), « services d'enseignement » (3,3%) et « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,1%). Cf. Tableau 4).

L'analyse selon la volatilité des biens montre une baisse de prix à tous les niveaux : les produits frais (-4,7%), les produits de l'énergie (-3,6%) et les produits les moins volatils du panier IHPC (-0,3%) ont tous entrainé la baisse annuelle du niveau général des prix. L'observation de la

progression des prix selon l'origine des produits indique que la régression observée découle de la baisse des prix à la fois des produits locaux (-1,5%) et des produits importés (-1,2%). Pour ce qui est du secteur de production des biens, c'est au niveau des secteurs primaire (-1,7%) et secondaire (-1,2%) que les prix ont le plus diminué entre août 2024 et août 2025. Quant à l'analyse selon la durabilité, elle indique que les baisses des prix des produits non durables (-1,9%), semi durables (-1,3%) et durables (-1,7%) sont à l'origine de la diminution des prix sur un an. (Tableau 5).

L'indice harmonisé des prix à la consommation de septembre 2025, affiche une variation mensuelle de (-0,5%). Cette tendance est principalement attribuable d'une part à la baisse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,6%) et « transport » (-0,1%). Cette tendance est contrebalancée principalement par la hausse du niveau des prix de la division « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (0,1%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 0,7% en septembre 2025 soit une baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

GUINEE-BISSAU : entre septembre 2024 et septembre 2025, le niveau général des prix a chuté de 1,8%.

C'est la baisse du niveau des prix des produits pour les divisions « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-17,6%), « service d'enseignement » (-2,9%) et « santé » (-1,4 %), qui a entrainé la baisse du niveau général des prix sur une année. Cependant, ces baisses de niveau de prix ont été contre balancées par le renchérissement des produits des divisions telles que « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (2,8%), « restaurants et services d'hébergement » (2,5%), « transport » (1,6%) et « soins personnel, protection sociale et bien divers » (1,2%). (Cf. Tableau 4).

Au regard des autres angles d'analyses de l'inflation sur an, il apparait que l'indice de l'inflation sous-jacent est en baisse de (-0,3%) tout comme le niveau des prix des produits de l'énergie et les produits frais qui ont baissé respectivement de (-17,3%) et de (-6,8%). Selon l'origine des produits, la baisse du niveau global apparait à tous les niveaux : local (-2,2%) et importé (-0,7%). Aussi, la montée des prix des produits des secteurs tertiaire (0,4%) a été dominée par la baisse des prix des produits des secteurs primaire (-0,1%) et secondaire (-2,9%) entrainant de ce fait une baisse du niveau global des prix des biens et services en Guinée-Bissau. Sous l'angle de la durabilité des produits, l'inflation négative est portée essentiellement par la réduction des prix des biens non durables (-1,8%) et de biens semi durables (-8,3%). (Cf. Tableau 5).

Les prix ont légèrement baissé en septembre 2025 comparativement à leur niveau d'août 2025 de 0,1%. Cette variation fait suite principalement à la hausse du niveau des prix des divisions « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-2,9%), « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-0,1%) et « transport » (-0,5) %. Toutefois, l'ampleur de la hausse a été amoindrie par la hausse des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,3%) et des « services d'enseignement » (0,2%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 2,7% en septembre 2025 soit une baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

MALI : le niveau général des prix a progressé légèrement de 0,2% en septembre 2025 comparativement à septembre 2024.

Cette inflation a été propulsée par les variations des prix des biens et services des divisions « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (14,0%), « information et communication » (14,2%), « loisirs, sport et culture » (4,2%) et contre balancé par les baisses des niveaux de prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,3%), « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-9,7%), « santé » (-9,7%) et « transport » (-7,0%).

En septembre 2025, l'accroissement du niveau général des prix comparativement à août 2024 est en lien avec celui des prix des produits les moins volatils du panier IHPC du Mali qui ont cru de 5,0% ainsi que celui des produits de l'énergie qui sont montés de 9,7%. A contrario, on a observé pour les produits frais, un envolé du niveau de prix de 9,3% sur un an. Sur cette même période, on observe une progression des prix des produits locaux (2,9%) pendant que les produits importés baissent de 3,4%. Aussi, on note une augmentation des prix des secteurs secondaire (3,1%) et tertiaire (6,9%) alors que les prix des produits du primaire (-5,8%). Par rapport au même mois de l'année précédente, on observe une hausse des prix pour les services de 6,9% contre balancé par les baisses de prix pour les biens non durables, semi durables et durables, avec respectivement 1,3%, 0,6% et 0,4%. (Cf. Tableau 5).

Comparativement à son niveau du mois précédent, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du Mali au mois de septembre 2025 est demeuré quasi stable et se situe à 107,3. Cette stabilité s'explique d'une part par l'augmentation des prix « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,5%), « assurance et services financiers » (2,3%) et « restaurant, et services d'hébergement » (0,7%) et d'autres part par la baisse « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,4%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-0,9%) et « Loisirs, sport et culture » (-0,6%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 4,4% en septembre 2025 soit une baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

NIGER : En septembre 2025, l'indice harmonisé des prix à la consommation enregistre une forte baisse de 10,1% par rapport au même mois de l'année précédente.

Cette baisse du niveau général des prix sur un (1) an, est due principalement à celle des prix des produits composant, les divisions « Restaurants et services d'hébergement » (-17,6%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-14,7%) et « Information et communication » (- 10,0%), « ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (-8,9%), « santé » (-8,4%) et « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-5,3%).

Cf. Tableau 4).

Considérant l'analyse selon la volatilité, l'inflation négative en glissement annuel de septembre 2025 a été impulsée par les prix des produits frais (-17,6%) et dans une moindre mesure par les baisses de prix pour les hors produits frais et énergie (-8,8%) et les produits de l'énergie (-6,0%). Selon l'origine, seul le niveau des produits locaux et importés a vu leur prix baissé de -11,8% sur un (1) an. Vu sous l'angle du secteur de production des biens, elle révèle que les variations proviennent des secteurs primaire (-20,7%), secondaire (-6,0%) ainsi que le tertiaire (-4,3%) qui ont impacté l'inflation global sur une année. Quant à l'observation de cette

évolution des prix selon la durabilité des biens, l'inflation négative trouve principalement sa source dans la régression des prix des biens non durables de 13,4%. (Cf. Tableau 5).

En variation mensuelle, les prix ont augmenté de 1,8% en s'établissant à 101,5 en septembre 2025. Cette régression des prix en septembre 2025, par rapport à août 2025, s'explique par l'évolution des prix des produits composant les « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-4,1%), « vêtements et chaussure » (-2,0%), « services d'enseignement » (-1,9%) et « information et communication » (-1,4%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de (-1,6%) en septembre 2025 soit une baisse de 1,5 point de pourcentage sur un mois.

SENEGAL : En septembre 2025, les prix à la consommation augmentent de 2,6% en rythme annuel.

Cet accroissement des prix à la consommation est principalement dû au renchérissement des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (4,9%), du « transport » (2,5%), des biens d'«ameublement, d'équipement ménager et d'entretien courant du ménage » (2,5%), des biens et services des « restaurants et d'hébergement » (2,2%), de la « santé » (2,1%) et des « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,0%), ainsi que de la flambée des prix des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (8,9%). (Cf. Tableau 4).

Concernant l'indice sous-jacent qui exclut l'énergie et les produits frais, il s'apprécie de 4,8% en rythme annuel. Cependant, les produits de l'énergie ont baissé de 0,3% ainsi que les produits frais de 0,2%. Selon l'origine, les prix des produits importés se replient de 2,9% en septembre 2025, par rapport au même mois de l'année précédente. A l'inverse, les prix des produits locaux s'accroissent de 5,1%. Vu sous l'angle du secteur de production, la hausse du niveau des prix est générale mais transparait principalement pour les produits du secteur primaire (7,7%). Du point de vue de la durabilité, l'évolution des prix à la consommation en septembre 2025 est principalement tirée par celle des biens non durables (3,8%), et des biens durables (1,2%). Les biens semi-durables enregistrent une hausse plus modérée (0,4%). (Cf. Tableau 5).

En variation mensuelle, les prix à la consommation augmentent en septembre 2025 de 1,3% pour s'établir à 104,7. Cette évolution fait suite principalement, à la hausse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,5%), des « boissons, tabacs et stupéfiants » (0,9%), du « transport » (0,8%) et « restaurant et services d'hébergement » (0,4%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de (0,8%) en septembre 2025 soit une hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

TOGO : le niveau général des prix à la consommation a baissé de 0,6% en septembre 2025 comparativement à septembre 2024.

Cette variation s'explique par l'effet de la baisse observée au niveau de l'indice des divisions « Loisir, sport et culture » (-4,5%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,9%), « information et communication » (-2,5%), « Transport » (-2,5%) et « vêtements et

chaussures » (-2,0%). La baisse a été amortie par la hausse de l'indice des divisions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (6,1%), « Restaurants et services d'hébergement » (4,8%) et « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (2,7%). (Cf. Tableau 4).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la baisse du niveau général des prix en glissement annuel (sur un an) est à mettre à l'actif de la diminution des prix des produits frais (-2,9%) amortie par la hausse de prix des produits de l'énergie (5,1%). Quant au niveau des produits les moins volatils du panier IHPC, il a diminué de 0,3% en un an. Au regard de la provenance, cette variation annuelle est imputable à la baisse de prix des produits importé (-2,8%). Selon le secteur de production des produits, c'est la régression des prix des produits des secteurs primaires (-7,3%) qui a contribué largement à la baisse annuelle du niveau général des prix. Du point de vue de la durabilité, la baisse du niveau général des prix en évolution annuelle est principalement induite par la régression du niveau des prix des produits non durables (-1,5%) amortie par la hausse du prix des services (1,2%). (Cf. Tableau 5).

Sur un mois, le niveau général des prix connaît en septembre 2025, une régression de 1,7%. Cette baisse est due principalement à la chute du niveau des indices des divisions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-5,8%) et « restaurant et services d'hébergement » (-0,5%). La diminution de l'indice global est cependant ralentie par l'augmentation du niveau de l'indice de la division « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,5%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 0,8% en septembre 2025 soit une baisse de 0,3 point de pourcentage comparativement au niveau du mois précédent.

V. ANNEXES

Tableau 1 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA

		Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
PAYS	**PONDERATIONS**	**sept-24**	**juin-25**	**juil-25**	**août-25**	**sept-25**	**1 mois**	**3 mois**	**12 mois**
BENIN	**959**	**99,9**	103,2	102,9	102,3	102,2	-0,1	-0,9	2,3
BURKINA FASO	**1046**	**107,3**	105,0	105,1	103,8	103,1	-0,6	-1,8	-3,9
COTE D'IVOIRE	**3373**	**103,9**	104,0	104,0	104,2	103,7	-0,5	-0,3	-0,2
GUINEE- BISSAU	**97**	**105,0**	104,3	102,8	103,2	103,1	-0,1	-1,1	-1,8
MALI	**1148**	**107,1**	107,4	107,9	107,3	107,3	0,0	-0,1	0,2
NIGER	**943**	**112,9**	105,2	105,4	103,3	101,5	-1,8	-3,5	-10,1
SENEGAL	**1827**	**102,0**	101,2	102,3	103,4	104,7	1,3	3,4	2,6
TOGO	**607**	**102,6**	106,1	105,0	103,8	102,0	-1,7	-3,9	-0,6
UEMOA	**10000**	**105,1**	**104,1**	**104,3**	**104,1**	**103,8**	**-0,3**	**-0,4**	**-1,3**

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 2 : Évolution du niveau des prix selon les différentes divisions de consommation dans l'Union

DIVISIONS	**PONDERATIONS UEMOA**	**Indices pour les mois de**					**Variations (en %) depuis**		
		sept-24	juin-25	juil-25	août-25	**sept-25**	1 mois	3 mois	**12 mois**
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSIONS NON ALCOOLISEES	3707	**107,6**	106,8	107,3	106,8	**105,7**	-1,0	-1,0	**-1,8**
BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPEFIANTS	74	**102,7**	103,3	103,2	103,9	**104,1**	0,2	0,8	**1,4**
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	534	**101,3**	101,8	101,9	101,9	**101,7**	-0,2	-0,1	**0,4**
LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES	1088	**104,4**	104,9	105,2	105,3	**105,9**	0,6	0,9	**1,4**
AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DU MÉNAGE	354	**103,8**	102,2	102,3	102,2	**102,2**	0,0	0,1	**-1,6**
SANTÉ	529	**104,9**	102,3	102,4	102,2	**102,3**	0,1	0,0	**-2,5**
TRANSPORT	925	**101,4**	101,2	101,1	100,8	**100,6**	-0,2	-0,5	**-0,7**
INFORMATION ET COMMUNICATION	781	**100,6**	102,6	102,3	101,6	**101,7**	0,1	-0,9	**1,0**
LOISIRS, SPORT ET CULTURE	151	**101,2**	100,0	100,0	100,4	**101,0**	0,6	1,0	**-0,2**
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	212	**101,1**	102,0	102,0	101,9	**102,8**	0,9	0,8	**1,7**
RESTAURANTS ET SERVICES D'HÉBERGEMENT	1249	**104,1**	102,8	102,7	102,5	**102,6**	0,1	-0,2	**-1,5**
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS*	24	**98,9**	98,4	99,2	99,0	**99,0**	0,0	0,6	
SOINS PERSONNELS, PROTECTION SOCIALE ET BIENS DIVERS	373	**102,3**	101,9	101,9	101,9	**102,1**	0,2	0,2	**-0,2**
GLOBAL	**10000**	**105,1**	104,1	104,3	104,1	**103,8**	-0,3	-0,4	**-1,3**

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 3 : Évolution du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire au sein de l'Union

Libelle	PONDERATIONS UEMOA	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		sept-24	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	1 mois	3 mois	12 mois
Produits frais	**2931**	**110,2**	106,3	106,9	106,3	**104,9**	-1,3	-1,4	**-4,8**
Energie	**817**	**104,5**	104,9	105,1	104,8	**105,0**	0,2	0,2	**0,5**
Hors produits frais et énergie	**6252**	**102,8**	103,0	103,0	102,9	**103,1**	**0,1**	**0,0**	**0,3**
Local	**7358**	**105,2**	104,9	105,1	104,9	**104,6**	-0,3	-0,3	**-0,6**
Importé	**2642**	**105,3**	102,0	102,1	101,9	**101,5**	-0,3	-0,5	**-3,6**
Primaire	**2345**	**110,9**	108,7	109,8	108,9	**107,6**	-1,2	-1,0	**-2,9**
Secondaire	**4213**	**102,3**	102,7	102,6	102,6	**102,4**	-0,2	-0,3	**0,1**
Tertiaire (Service)	**3442**	**102,5**	102,7	102,7	102,5	**102,7**	0,2	0,0	**0,2**
Non durable	**4417**	**106,5**	105,6	106,0	105,7	**105,0**	-0,7	-0,6	**-1,4**
Semi Durable	**666**	**102,3**	101,6	101,7	101,7	**101,5**	-0,2	0,0	**-0,7**
Durable	**1475**	**101,9**	100,9	100,8	100,4	**100,4**	0,0	-0,5	**-1,5**
Service	**3442**	**102,5**	102,7	102,7	102,5	**102,7**	0,2	0,0	**0,2**
Origine UEMOA	**7781**	**104,8**	104,7	105,0	104,7	**104,3**	-0,3	-0,4	**-0,5**
Origine Hors UEMOA	**2219**	**102,6**	102,0	102,1	102,0	**101,8**	-0,2	-0,3	**-0,8**
Global	**10000**	**105,1**	104,1	104,3	104,1	**103,8**	-0,3	-0,4	**-1,3**

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 4 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits par division de consommation des pays de l'Union (au mois de septembre 2025) (en %)

DIVISIONS	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSIONS NON ALCOOLISEES	7,9	-4,7	0,6	0,2	-1,3	-14,7	4,9	-2,9	**-1,8**
BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPEFIANTS	3,9	15,8	-2,6	2,8	-9,7	-5,3	8,4	2,7	**1,4**
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	2,4	0,3	0,0	1,7	0,7	0,0	0,7	-2,0	**0,4**
LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES	2,7	-2,3	-1,2	-17,6	14,0	0,5	1,0	6,1	**1,4**
AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DU MÉNAGE	1,7	0,9	-3,6	3,2	2,6	-8,9	2,5	-0,9	**-1,6**
SANTÉ	2,6	0,8	-2,8	-1,4	-9,7	-8,4	2,1	1,3	**-2,5**
TRANSPORT	1,3	0,9	-2,4	1,6	-7,0	4,9	2,5	-2,5	**-0,7**
INFORMATION ET COMMUNICATION	-1,9	-6,2	4,3	1,3	14,2	-10,0	-3,2	-1,3	**1,0**
LOISIRS, SPORT ET CULTURE	2,4	0,0	-1,0	0,4	4,2	7,5	0,5	-4,5	**-0,2**
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	0,0	-0,5	3,3	-2,9	2,5	-2,2	1,1	-1,6	**1,7**
RESTAURANTS ET SERVICES D'HÉBERGEMENT	-7,4	3,1	-0,9	2,5	1,7	-17,6	2,2	4,8	**-1,5**
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS*	7,9	-0,1	-0,1	0,0	8,3	-0,8	0,1	0,0	**0,1**
SOINS PERSONNELS, PROTECTION SOCIALE ET BIENS DIVERS	1,2	1,3	-1,4	1,2	-0,6	0,5	-1,4	0,2	**-0,2**
GLOBAL	2,3	-3,9	-0,2	-1,8	0,2	-10,1	2,6	-0,6	**-1,3**

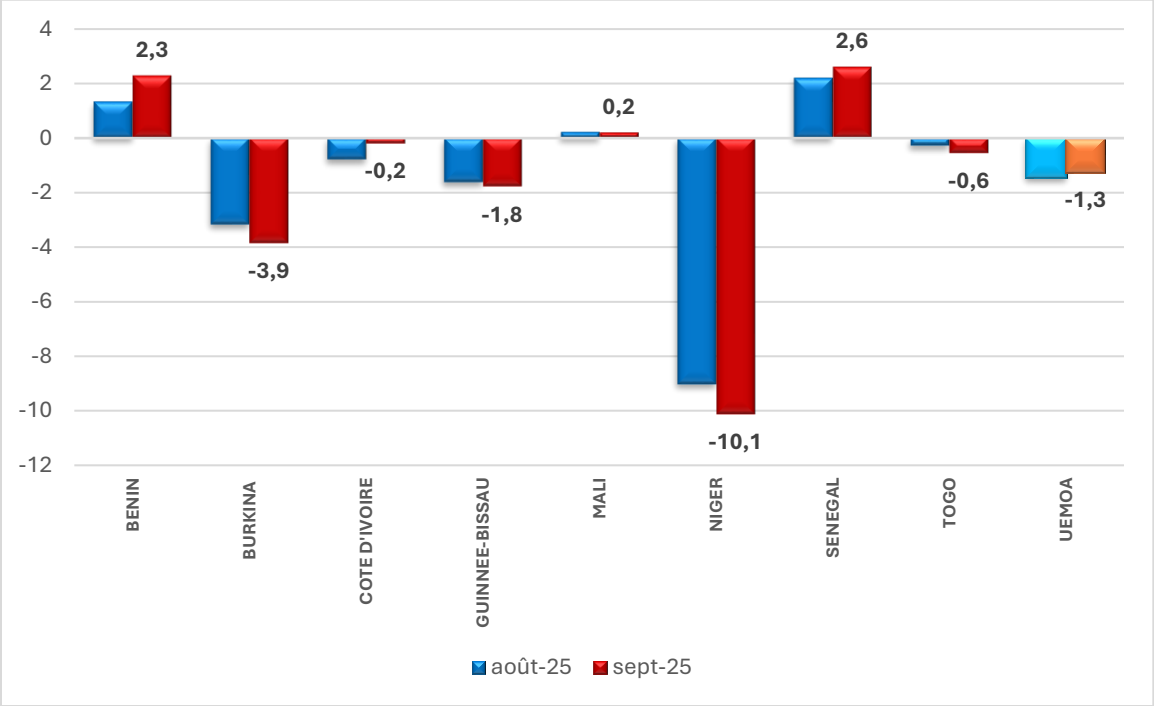
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 5 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire des pays de l'Union (au mois de septembre 2025) (en %)

Libelle	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produits frais	12,1	-5,0	-1,3	-6,8	-9,3	-17,6	-0,2	-2,9	**-4,8**
Energie	6,8	-3,2	-3,5	-17,3	9,7	-8,8	-0,3	5,1	**0,5**
Hors produits frais et énergie	-0,9	-1,3	-0,1	-0,3	5,0	-6,0	4,8	-0,3	**0,3**
Local	2,6	-4,8	-0,6	-2,2	2,9	-11,8	5,1	0,5	**-0,6**
Importé	3,3	-1,1	-0,3	-0,7	-3,4	-11,6	-2,9	-2,8	**-3,6**
Primaire	7,9	-3,0	0,0	-0,1	-5,8	-20,7	7,7	-7,3	**-2,9**
Secondaire	6,5	-0,3	-0,5	-2,9	3,1	-6,0	2,0	0,4	**0,1**
Tertiaire (Service)	-3,5	0,6	0,2	0,4	6,9	-4,3	1,9	1,2	**0,2**
Non durable	8,7	-4,3	-0,1	-1,8	-1,3	-13,4	3,8	-1,5	**-1,4**
Semi Durable	-0,1	0,1	-1,9	-8,3	-0,6	-1,4	0,4	-1,5	**-0,7**
Durable	3,5	-0,6	-1,8	0,7	-0,4	-3,6	1,2	-0,4	**-1,5**
Service	-3,5	0,6	0,2	0,4	6,9	-4,4	1,9	1,2	**0,2**
Origine UEMOA	1,1	0,5	0,6	1,7	-3,2	-9,7	2,0	-0,1	**-0,5**
Origine Hors UEMOA	3,1	-0,2	0,0	0,4	-4,3	-4,6	0,5	-1,0	**-0,8**
Global	2,3	-3,9	-0,2	-1,8	0,2	-10,1	2,6	-0,6	**-1,3**

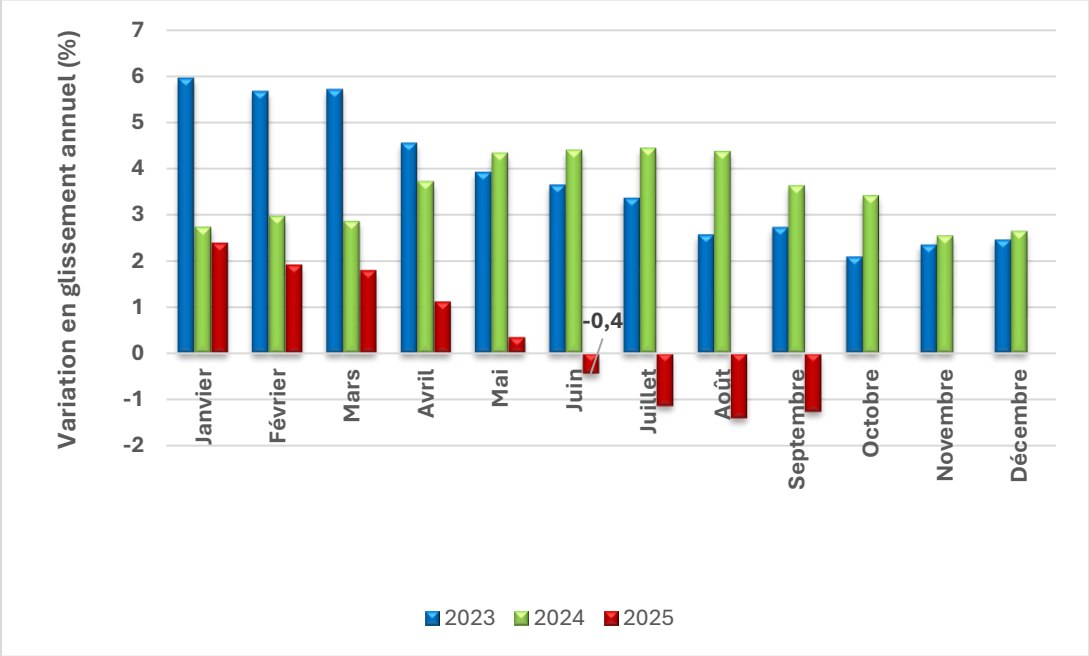
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 1 : Variation en glissement annuel de l'indice global des pays de l'Union (août et septembre 2025) (en %)



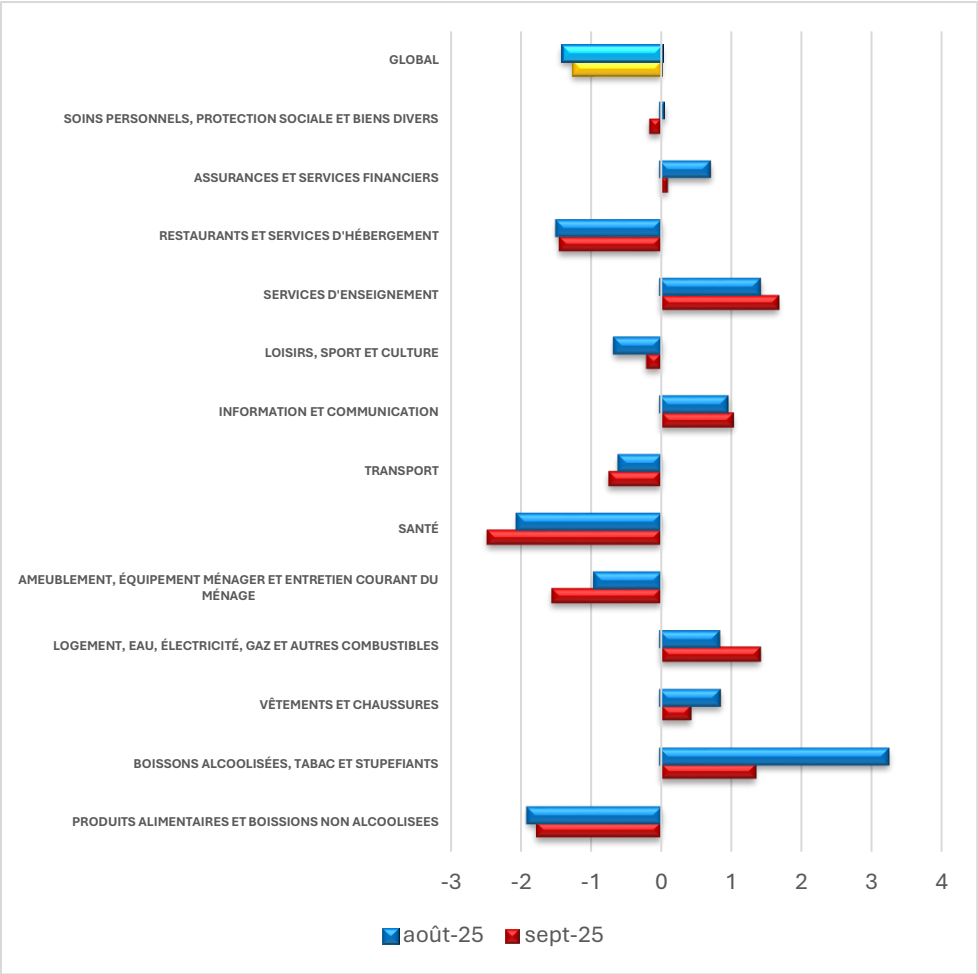
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 2 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel de l'IHPC communautaire de 2023, 2024 et 2025 (en %)



Sources : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 3 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel de l'indice global et de l'indice des divisions au sein de l'Union (en %)



Sources : INS/Commission de l'UEMOA

EQUIPE DE REDACTION

La note d'analyse régionale de l'IHPC de zone UEMOA est une production mensuelle du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE) de la Commission de l'UEMOA dirigé, depuis mai 2021, par Monsieur Mahamadou GADO.

La présente note d'analyse a été rédigée par une équipe du Centre Statistique sous la supervision de :

- **Namaro YAGO, e-mail : nyago@uemoa.int ;**

***Elle a été préparée par une équipe composée de* :**

- **Sampawindé Lydie ZONGO OUEDRAOGO, email: lozongo@uemoa.int ;**
- **Modou Ndour FAYE, email: mnfaye@uemoa.int ;**
- **P'lanam Germain FAROUH, email: pgfarouh@uemoa.int.**

Les données sont collectées auprès des Instituts et Agences Nationaux de Statistique des Etats membres de l'UEMOA

Les notes régionales d'analyse sur l'IHPC sont disponibles sur le site web de l'UEMOA, à l'URL : https://www.uemoa.int/indices-harmonises